

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le mardi 30 septembre 2025 à 16h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Sophie Beaudoin ainsi que Messieurs les conseillers Marc Gaudreau et Sonny Constantineau formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Emmanuelle Pilon, directrice générale, Kelly-Ann Gagnon, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

#### **R2025-09-169 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

#### **R2025-09-170 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée

#### **R2025-09-171 PARTICIPATION DE LA VILLE DE MANIWAKI AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER (PSL)**

CONSIDÉRANT QUE L'engagement de la Ville de Maniwaki dans le PSL représente un outil stratégique majeur pour améliorer l'accès au logement abordable et appuyer les personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Maniwaki réaffirme son engagement envers le bien-être de sa communauté et entend jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de solutions durables pour lutter contre l'itinérance et l'exclusion sociale;

30-09-2025

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- D'affirmer son engagement relativement au Programme de supplément de loyer, notamment sa participation active au projet présenté « *Par ici* » par la *Maison Amitié* qui vise à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque, en leur offrant des aménagements sécuritaires.

ADOPTÉE.

**R2025-09-172      PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – EXAMEN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

CONSIDÉRANT QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

30-09-2025

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que la ville de Maniwaki écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'approvisionnement, monsieur Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;
- que la ville de Maniwaki inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;
- que la ville de Maniwaki soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

ADOPTÉE.

**R2025-09-173      AUTORISATION – PROJET D'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS SANS FIL**

CONSIDÉRANT QU'      afin d'améliorer la couverture et la capacité du réseau sans fil à Maniwaki, *Shared Tower Inc.* propose la construction d'une nouvelle installation de communication sans fil (tour cellulaire) au 170, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT QUE      La Ville de Maniwaki confirme avoir effectué toutes les vérifications nécessaires et atteste qu'aucun tuyau, conduit ou autre infrastructure souterraine n'a été détecté à l'endroit prévu pour l'installation de la tour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que la Ville de Maniwaki ne s'oppose pas au projet initié par *Shared Tower Inc.* et autorise l'installation de la tour cellulaire à l'endroit proposé.

ADOPTÉE.

**R2025-09-174      RIAM HAUTE-GATINEAU – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

CONSIDÉRANT QUE      la Ville a reçu les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2026 et qu'elles présentent des revenus d'opération

**30-09-2025**

de 787 516 \$ et des dépenses d'opération de 1 135 556 \$;

CONSIDÉRANT QUE la RIAM Haute-Gatineau anticipe un montant total en quote-part de 348 040 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Maniwaki est de 51 769 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires 2026 de la RIAM Haute-Gatineau, telles que présentées.

ADOPTÉE.

**R2025-09-175 COMPTES FOURNISSEURS – SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de septembre 2025 s'élève à 1 203 207.21 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1C0414 est au crédit de 155.22 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1S0533 est au crédit de 53.12 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1W0022 est au crédit de 27.53 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total des chèques est de 1 203 443.13 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs précédemment mentionnés, pour un montant de 1 203 443.13 \$;
- et d'approprier les fonds aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE.

**R2025-09-176 SOUFFLEUSE INDUSTRIELLE AMOVIBLE – FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'acceptation de la soumission de « J.A. Larue inc. » pour la fourniture d'une souffleuse industrielle amovible pour un montant de 167 948.00 \$ plus les taxes applicables, cette acquisition ayant été adoptée par la résolution n° 2025-09-159 en date du 2 septembre 2025, il fut entendu de financer cette acquisition sur 60 mois;

30-09-2025

CONSIDÉRANT QUE les demandes de financement ont été effectuées auprès de 2 crédits-bailleurs qui ont proposé les taux suivants :

- Crédit municipal + manufacturier REXCAP Inc. : 4.64%
- Groupe Financier SERVAL : 6.4%

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue de « Crédit municipal + manufacturier REXCAP Inc. » datée du 19 septembre 2025 ayant une date d'expiration au 30 novembre 2025 et affichant un taux de 4.64% est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est présentée en collaboration avec la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter la proposition de « Crédit municipal + manufacturier REXCAP Inc. » sous forme de contrat de crédit-bail sur 60 mois avec option d'achat de 1.00\$, étant entendu que « Crédit municipal + manufacturier REXCAP Inc. » agit à titre de courtier/agent de placement pour le compte de la Banque Royale du Canada, laquelle agira comme crédit-bailleur pour cette opération;
- d'autoriser la trésorière et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à ce financement et à payer les frais de dossier de 750\$ plus les taxes au crédit-bailleur.

ADOPTÉE.

**R2025-09-177 ANALYSE D'EAU POTABLE ET USÉE - OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à une demande de prix pour l'analyse de l'eau potable et usée pour les années 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT TOTAL TAXES INCLUSES</b>
Eurofins EnvironeX	59 075,83 \$
H2lab	60 627,46 \$

30-09-2025

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à « Eurofins Environex » au montant de 59 075,83 \$, taxes incluses, comme étant la seule soumission reçue et conforme aux exigences du devis "Analyse d'eau potable et usée 2026-2027-2028".

ADOPTÉE.

**R2025-09-178 RECOUVREMENTS D'ENROBÉ BITUMINEUX – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les petits recouvrements d'enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre (1) soumissions qui se lisent comme suit :

Soumissionnaires	Montant soumissionné (avant taxes)
Excavation S.D.	46 735,00\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat au soumissionnaire Excavation D.D au montant de 46 735,00\$, plus les taxes applicables, comme étant la seule soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.
- et d'autoriser la directrice générale, la greffière et la trésorière à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE.

**R2025-09-179 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE**

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par la présente demande, soit pour les deux poteaux au bout de la rue Père-Laporte présente une faible visibilité en soirée et durant la nuit, ce qui compromet la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de deux lumières aux poteaux Q84MGB et Q88JYU contribuerait à améliorer la sécurité publique, à favoriser une meilleure qualité de vie pour les résidents et à répondre aux préoccupations exprimées par la communauté;

**30-09-2025**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de demander au MTQ d'installer deux lumières sur les poteaux numéro Q84MBG et Q88JYU.

ADOPTÉE.

**R2025-09-180      INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE BEAULIEU**

CONSIDÉRANT QUE le stationnement en bordure de rues nuit à la circulation et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE pour corriger cette situation, il y a lieu d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement en bordure de la rue Beaulieu devant le CPE;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'interdire le stationnement en bordure de la rue Beaulieu devant le CPE;
- d'autoriser le directeur des travaux publics à exécuter l'installation de la signalisation nécessaire à cet effet;
- d'informer la Sûreté du Québec de cette nouvelle interdiction afin qu'elle puisse intervenir en cas de non-respect de ladite signalisation.

ADOPTÉE.

**R2025-09-181      INSTALLATION D'UN PANNEAU DE PRESCRIPTION – CUL-DE-SAC, RUE CHÉNIER**

CONSIDÉRANT QUE la rue Chénier est une voie sans issue et que l'absence de signalisation appropriée peut entraîner de la confusion pour les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un panneau indiquant « cul-de-sac » vise à améliorer la sécurité routière et à assurer une signalisation claire et conforme aux normes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de demander aux Travaux publics de faire l'installation d'un panneau indiquant « cul-de-sac » à l'entrée de la rue Chénier.

ADOPTÉE.

30-09-2025

**R2025-09-182 PROGRAMME DE SKI ALPIN AU MONT-STE-MARIE – DEMANDE DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) reprend la gestion du programme de ski alpin, anciennement connu sous le nom de « Club de ski et planche Vallée-de-la-Gatineau pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, la participation des municipalités est sollicitée pour assurer la gestion des inscriptions des jeunes;

CONSIDÉRANT QU' afin de réduire le coût de la facture du transport, la MRCVG sollicite également une participation financière des municipalités de 150 \$ par inscription au programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter de participer au programme de ski alpin au Mont-Ste-Marie de la MRCVG pour la saison 2025-2026 en assurant la gestion des inscriptions des enfants de son territoire et en accordant une aide financière de 150 \$ par inscription pour le transport.

ADOPTÉE.

**R2025-09-183 ENTENTE DE PARTENARIAT – ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC ET MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bois-Franc, en tant qu'Organisme signataire, est autorisée par Éco Entreprises Québec à déléguer exceptionnellement à la Ville de Maniwaki la compétence et la responsabilité de lancer et de tenir un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services de collecte et de transport des matières recyclables, spécifiquement et uniquement pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki souhaite confirmer son engagement à respecter les obligations et les modalités prévues à ladite entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Sophie Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- la Ville de Maniwaki s'engage formellement à respecter l'ensemble des termes, conditions et responsabilités stipulés dans l'Entente de partenariat conclue entre Éco Entreprises Québec et la Municipalité de Bois-Franc, et à collaborer pleinement avec l'Organisme signataire dans le cadre de cette délégation de compétence.

ADOPTÉE.

**R2025-09-184 AJOUT D'UN CANDIDAT À UNE COHORTE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie (SSI) afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en avril 2024, le gouvernement du Québec a reconduit le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant d'atteindre un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki désire ajouter un candidat pour le programme Pompier 1 et/ou de 1 candidat pour le programme de Pompier II à la cohorte V1P1 de l'année financière 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 4.2 du programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**30-09-2025**

- de présenter une demande financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE.

**VARIA**

Aucun point à ajouter

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée

**R2025-09-185 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 19h15.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Louis-André Hubert, maire

\_\_\_\_\_  
Kelly-Ann Gagnon, greffière